



Jeudi 22 février 2024

Collecte des cartons

Un compacteur à cartons installé au Praz de Lys (Taninges), et utilisable par tous, particuliers et professionnels

En milieu de semaine dernière au Praz de Lys à Taninges, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, compétente sur la question de la « collecte et de la gestion des déchets », a fait installer un compacteur à cartons sur le parking de la passerelle (P7), à côté des conteneurs semi-enterrés déjà en place.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une réflexion menée par la collectivité sur la gestion du flux « cartons », qui augmente sans cesse depuis plusieurs années, notamment avec la recrudescence des commandes sur internet.

Pour la Communauté de Communes, « c'est un enjeu majeur, aussi bien pour le recyclage – on estime que le recyclage d'une tonne de carton permet d'éviter la consommation de 2,5 tonnes de bois, de 50 m³ d'eau et de 13 MWh d'énergie ; et d'éviter le rejet de 2,5 tonnes de CO₂ – que pour la propreté urbaine et le travail des agents au quotidien ». Et l'enjeu est d'autant plus important dans les zones touristiques (stations) éloignées de la déchèterie, où l'on sait que le geste de tri est globalement moins bien respecté par les vacanciers.

En accès libre, pour les particuliers et professionnels

Ce type d'installation « permet de réduire l'empreinte carbone en diminuant le nombre de rotations nécessaires à l'évacuation des cartons, mais aussi de réduire considérablement le coût du transport. Habituellement, une benne à cartons est pleine avec seulement 600 kg de matière. Aujourd'hui, grâce au compactage, on atteint facilement 2,5 tonnes de cartons pour une benne pleine ».

Le compacteur à cartons est **accessible 7 jours/7, 24 heures/24** et utilisable par tous les usagers, particuliers et professionnels, en totale autonomie (consignes d'utilisation ci-dessous).

Dans le même temps, les anciennes bennes « cartons » situées au centre de la station – sur la Place du Marché et à proximité de l'Office de Tourisme – vont être supprimées. La collectivité invite donc les usagers, notamment les commerçants de la station et du marché hebdomadaire, à déposer leurs cartons dans le compacteur – ou à la déchèterie des Montagnes du Giffre.

La Communauté de Communes rappelle qu'il est interdit de déposer les cartons dans les conteneurs « jaunes » destinés au tri sélectif, et que la réussite de cette initiative dépend largement de l'implication de tous les usagers : il est donc important de bien respecter les consignes qui sont apposées sur le compacteur.



Consignes d'utilisation

1. Je dépose mes cartons **PLIÉS** dans le compacteur par la trappe d'introduction.
2. J'appuie sur le bouton vert « START » du boîtier de commande pour démarrer le cycle de compaction.

Il est interdit :

- d'introduire d'autres déchets que des cartons pliés,
- d'introduire des cartons lors du cycle de compaction,
- d'utiliser d'autres commandes que le bouton « START »,
- de déposer des cartons au pied du compacteur.

Deux boutons « rouges » d'arrêt d'urgence sont disponibles sur les côtés du compacteur. **A utiliser seulement en cas d'urgence !**



Le compacteur est situé sur le parking de la passerelle (P7), le long de la route de la Ramaz (D308), à côté du point d'apport volontaire.